

Association Vivencielle  
co/Sanchez Sylvie  
3 avenue Gambetta  
93600 Aulnay Sous Bois

### Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 2 mars 2022

Le 2 mars 2022 à 18 heures, les fondateurs de l'association Vivencielle se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège de l'Association Vivencielle, au 3 avenue Gambetta 93600 Aulnay Sous Bois.

Sont Présents :

SANCHEZ Sylvie, 3 avenue Gambetta 93600 Aulnay sous Bois  
MARON Jean Paul, 3 avenue Gambetta 93600 Aulnay sous Bois

L'assemblée générale désigne Sylvie Sanchezen qualité de président de séance et Jean-Paul Maron en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du Bureau;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

*Création de l'Association Vivencielle avec présentation des statuts*

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du Bureau

-« SANCHEZ Sylvie, Anne-Marie, 3 avenue Gambetta, Cadre Assurance ».

-« MARON Jean paul, Fernand, 3 avenue Gambetta, retraité »

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le «31 12 2022».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

**Signature**

Sanchez Sylvie  
Maron Jean-Paul